

Communiqué

Budget 2023 : La Ville de Lausanne fait face à de nombreux défis

Crise climatique, crise sanitaire, crise ukrainienne, le monde fait face à de nombreuses turbulences qui ont des impacts sur les populations, les entreprises et les institutions. La Ville de Lausanne n'y échappe pas. Son budget 2023 présente un déficit de CHF 81.2 millions, dont CHF 58 millions sont liés à l'augmentation des coûts inhérents à la situation économique et aux défis énergétiques actuels. Les revenus sont également en croissance (+4.9% par rapport au budget 2022). Malgré les nombreux défis auxquels elle doit faire face, la Municipalité tient à garantir la qualité des prestations à l'attention des Lausannoises et Lausannois et à continuer à s'engager pour la petite enfance et la lutte contre les changements climatiques.

Les charges sont en croissance de +5.7% (CHF +106.4 mios) par rapport au budget 2022 et de +2.9% (CHF +54.6 mios) hors effets liés au contexte économique et énergétique. En effet, le budget 2023 de la Ville de Lausanne est marqué par les conséquences de l'inflation, de la crise en Ukraine et la transition énergétique qui pèsent pour environ CHF 58 millions sur le résultat projeté. Il s'agit principalement d'enveloppes spécifiques pour financer les coûts supplémentaires en lien avec l'énergie (CHF +5.2 mios) et la transition énergétique par l'attribution du bénéfice lié au gaz fossile à un fonds spécifique conformément au souhait exprimé par le Conseil Communal (CHF +20.1 mios). A cela s'ajoutent les impacts liés aux baisses fiscales annoncées par le Canton (CHF +6 mios) et l'indexation des salaires (CHF +20.3 mios). L'indexation est liée à un mécanisme automatique garantissant le pouvoir d'achat. Les effets liés au renchérissement et à l'énergie impactent également de manière importante la participation de la Ville au déficit des tl (CHF +6.2 mios). Les autres charges principales sont liées au développement des thématiques prioritaires de la Municipalité et à la poursuite des travaux visant à pérenniser les auxiliaires pour environ 100 contrats, soit 64.4 EPT.

Climat et petite enfance comme priorités

Des priorités claires ont été identifiées par la Municipalité, à commencer par la politique climatique et la petite enfance. Concernant la petite enfance, la Municipalité poursuit son objectif du programme de législature, un enfant une place, et prévoit la création de 765 places supplémentaires pour un montant de CHF 6.5 mios brut en 2023. Quant au Plan Climat, en plus de la création d'un fonds de soutien à la transition énergétique alimenté par le bénéfice annuel lié au gaz fossile, évoqué plus haut, sa mise en œuvre implique l'accélération des projets liés au déploiement du chauffage à distance et des énergies renouvelables (CHF 129 mios prévus d'ici la fin de la législature). L'autre chapitre important concerne l'assainissement énergétique des bâtiments de la Ville.

Evolution robuste des revenus

Les revenus sont en croissance à +4.9 % (CHF +87.3 mios) par rapport au budget 2022 avec notamment l'annulation des effets liés à la pandémie (CHF +13.3 mios) et l'amélioration des impôts sur le bénéfice des personnes morales (CHF +13 mios). Les importants investissements réalisés dans le cadre du projet Métamorphose commencent à porter leurs fruits, notamment grâce à l'évolution positive des revenus liés aux DDP suite à l'arrivée des premiers habitants aux Plaines-du-Loup (CHF +2.9 mios). La mise en œuvre du PSAF III, avec un objectif financier de CHF 20 mios d'améliorations pérennes d'ici 2026, voit également les premières mesures portées au budget 2023 générer une amélioration financière de CHF 3.9 mios.



Investir pour l'avenir

La Municipalité prévoit un montant des investissements historiquement élevé de CHF 230 millions nets pour l'année 2023, notamment dans le but de mener à bien sa politique climatique. Dans le cadre du Plan Climat, il s'agit par exemple de la mise en œuvre de la première étape d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif par l'introduction d'un crédit cadre de CHF 32 mios et de l'introduction d'un crédit cadre pour les immeubles du patrimoine financier de CHF 75 mios. Par ailleurs, des dépenses de l'ordre de CHF 40 mios sont planifiées pour la rénovation et la construction de bâtiments scolaires et installations sportives (école primaire des Plaines-du-Loup, annexe du Belvédère, rénovation du collège Saint-Roch, entretien et assainissement des installations sportives, etc.) ainsi que pour la mobilité (CHF 40 mios, Axes forts, mobilité durable, rues vivantes, etc.).

Au vu du contexte géopolitique difficile, l'économie est fragilisée et les perspectives sont extrêmement volatiles. Dans cet environnement incertain, qui génère des coûts imprévus et incompressibles, la Municipalité maintient le cap. Elle ne perd pas de vue ses thématiques prioritaires, petite enfance et climat, et sa volonté de garantir en tous temps des prestations de qualité à la population. Ceci, tout en veillant à une gestion rigoureuse de ses finances publiques.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité souhaite la compensation des pertes fiscales qui découlent des dernières décisions cantonales impactant les communes.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic, Direction culture et développement urbain, tél. +41 21 315 22 01
- Florence Germond, conseillère municipale, Direction des finances et de la mobilité. tél. +41 21 315 72 00

Lausanne, le 11 octobre 2022